

Comment faire... une mutation

1. Une mutation interne au Comité :

- Le licencié désirant une mutation interne au Comité doit remettre au Président du club quitté, dans la première semaine de décembre, une lettre de démission accompagnée d'un chèque de **20 €** à l'ordre du District auquel il appartient.
- Entre le 1^{er} et le 31 décembre, le Président du club quitté doit remplir une demande de mutation (3 feuillets, un blanc, un rose et un jaune) et la transmettre au Président de son District pour acceptation.
- Si acceptation, le Président du District doit alors renvoyer le feuillet rose au licencié, le feuillet blanc au Comité, le feuillet jaune lui revenant.
- Le licencié peut alors faire une demande de licence dans un autre club du département. Il devra présenter le feuillet rose, avec une photo d'identité récente et rendre son ancienne licence à son nouveau Président
- Le Président du Club d'accueil peut faire une demande de licence au Comité, en y joignant le feuillet rose, la photo d'identité et la licence.
- La demande de mutation est obligatoire même si le joueur n'a pas renouvelé sa licence l'année précédente.

2. Une mutation externe au Comité :

- Le licencié désirant une mutation externe au Comité doit remettre au Président du club quitté, dans la première semaine de décembre, une lettre de démission accompagnée d'un chèque de **40 €** à l'ordre de CD 24 pétanque.
- Entre le 1^{er} et le 31 décembre, le Président du club quitté doit remplir une demande de mutation (3 feuillets, un blanc, un rose et un jaune) et la transmettre à la Direction administrative du Comité pour acceptation.
- Si acceptation, la Direction administrative du Comité doit alors renvoyer le feuillet rose au licencié, le feuillet jaune au Président du District concerné, le feuillet blanc lui revenant.
- Le licencié peut alors faire une demande de licence dans un autre comité. Il devra présenter le feuillet rose, avec une photo d'identité récente et rendre son ancienne licence à son nouveau Président
- Le Président du Club d'accueil peut faire une demande de licence au Comité, en y joignant le feuillet rose, la photo d'identité et la licence.

3. Mutation PAYANTE avec demande obligatoire :

- Les mutations internes et externes (senior ou junior) suite à un changement de club après 1 année sans reprise de licence.
- Les mutations internes et externes (senior et junior) suite à la mise en sommeil du club.
- Les mutations externes (senior et junior) suite à la dissolution d'un club. Dans ce cas précis c'est le Comité qui remplira les feuilles de mutation sur demande écrite du licencié.

4. Mutation GRATUITE avec demande :

- Pour les cadets, minimes et benjamins.
- Mutations interne (senior ou junior) suite à un changement de club après 2 années consécutives ou plus sans reprise de licence (demande facultative).
- Mutations interne (senior et junior) suite à la dissolution d'un club. Dans ce cas précis, c'est le District concerné qui remplira les feuilles de mutation sur demande écrite du licencié.

La mutation professionnelle n'existe plus.

Comment faire... une demande de licences

BORDEREAU DE DEMANDE DE LICENCES : joindre un chèque à l'ordre du CD24 PETANQUE correspondant à la demande.

ÉTAT DES LICENCIÉS : Le Président ou le responsable des licences s'engage sur l'honneur être en possession du certificat médical du licencié (Nom, Prénom, date et signature).

Demande de licence du joueur : original daté et signé gardé par le club

Certificat médical : à mettre avec la licence

1. Renouvellement de licence :

- Etat des licenciés remplir : **N°, Nom, Prénom, Catégorie, Date Certificat Médical,**
- Adresse : **uniquement en cas de changement,**
- **Ne pas envoyer les licences, mise à jour auprès des districts ou des arbitres lors de championnats et concours.**

2. Renouvellement de licence MUTATION :

- Etat des licenciés remplir : **toutes les colonnes,**
- **Joindre le feuillet rose de mutation,**
- **Joindre la licence.**

3. Création de licence :

- Etat des licenciés remplir : **toutes les colonnes,**
- **Joindre la copie demande de licence,**
- **Joindre la copie du certificat médical,**
- **Joindre une photo récente et jamais utilisée, format photo d'identité.**

4. Erreur constatée sur une licence :

- Sur l'état des licenciés, remplir la case correspondante en rouge ou stablyoter la modification à enregistrer.

5. Duplicata pour licence perdue ou cassée : 2 demandes possibles

- Club : bordereau de demande en précisant DUPLICATA accompagnée du chèque (si licence cassée la restituer au Comité),
- Licencié : demande écrite directement au Comité avec un chèque libellé à l'ordre de CD 24 Pétanque (si licence cassée la restituer au Comité).

Toute demande, incomplète ou illisible, sera réexpédiée à l'expéditeur, sans avoir été traitée.

SECRETARIAT 05.53.54.91.07

Le mardi de 13 h à 17 h

Le mercredi et le jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h